

GUY THEUNYNCK
OSTÉOPATHE DO
KINÉSITHÉRAPEUTE DE

Ostéopathie des mammifères

Ostéopathie animale en particulier

L'ostéopathie initiée par Still doit-elle s'appliquer seulement à l'être humain ou ouvrir son champ d'application à tous les mammifères ? À vous de voir... de lire...

1 HISTORIQUE

Il n'est nul besoin dans ces quelques lignes de présenter l'ostéopathie qui est déjà pratiquée par nombre d'entre vous de façon occasionnelle ou exclusive. Il y a longtemps que la **médecine ostéopathique** fait ses preuves sur le genre humain, n'en déplaise d'ailleurs à certains...

L'ostéopathie sur les animaux est quant à elle plus récente et, a surtout commencé avec les chevaux et les chiens mais, trouve également application sur de nombreux animaux de ferme ou alors dits « exotiques ».

Il était ainsi naturel que certains cavaliers de passion et ostéopathe de profession ou que deux ou trois vétérinaires ayant eu maille à partir avec leur biomécanique défaillante, se penchent sur l'intérêt d'appliquer les principes de base de l'ostéopathie humaine à nos chers compagnons de sport ou plus simplement de route.

2 MISE AU POINT

Quelque soit son cursus de base (médical bien sûr), l'**ingénieur mécanicien** que sera cet ostéopathe des mammifères aura tout le loisir de s'apercevoir que son art n'est pas réducteur et que les possibilités de traiter une lésion ou une suite lésionnelle sur un animal sont non seulement efficaces mais présentent également de nombreuses ouvertures que les médecines classiques ne nous permettaient pas.

Évidemment, la difficulté de la chose vient du fait que l'animal ne parle pas, contrairement à nos patients humains qui bien souvent eux, parlent trop, et peuvent parasiter notre diagnostic par une diarrhée d'informations induite par un « psy » galopant. Il faut des années pour se faire une « main » et un « œil », ceux-ci sont encore plus longs à acquérir avec les animaux. De ce fait, n'importe qui ne peut se prétendre ostéopathe équin ou canin ou plus simplement des mammifères.

Il ne faut pas confondre **être ostéopathe** et **pratiquer l'ostéopathie**. Cette approche thérapeutique globale de l'animal se base sur des sciences bien définies comme

«...l'ingénieur mécanicien que sera cet ostéopathe des mammifères...»

l'anatomie, la biomécanique, la neurologie, la physiologie, la pathologie et bien d'autres...

Une **formation médicale approfondie** et de solides notions de **pathologies propres aux animaux** sont donc indispensables à la réalisation de tout acte ostéopathique sur ces derniers. Une pratique continue et exclusive est également à mon sens indispensable à la pérennité du praticien dans l'exercice de cette **médecine**. Si une autre action thérapeutique doit être mise en œuvre pour un résultat positif, il faut **déléguer** absolument. Je dirais même plus en ajoutant que l'animal n'ayant pas le choix de son praticien, ce dernier a non seulement une **obligation de moyen** mais également une **obligation de résultat** et que de référer à bon escient en est une composante.

Le **kinésithérapeute** de par ses compétences, tout comme il l'a démontré pour l'ostéopathie humaine, peut devenir un acteur de cette **médecine**. Il est évidemment moins privilégié que l'**ostéopathe exclusif** mais au moins, il n'a en théorie que l'usage de ses mains, sans agent intermédiaire, pour arriver au résultat espéré.

Malheureusement, tout comme nous l'avons connu avec l'ostéopathie humaine, l'ostéopathie des animaux n'a aucune reconnaissance officielle et ceci, quelque soit le pays et sur les cinq continents. Pour ce qui est de la France, rien d'étonnant !!! Nous avons quand même été le dernier pays d'Europe à reconnaître l'ostéopathie humaine (je ne sais pas ce qui se passe en Albanie) alors, pour les animaux... Dans certains pays, tels que les Etats-Unis d'Amérique, si cette dernière n'a pas de reconnaissance officielle, elle l'est de fait. Il est très courant de consulter pour son animal de sport ou de compagnie et certaines écuries de sport le font systématiquement mensuellement pour chaque élément.

Cette absence de reconnaissance officielle **fait que n'importe qui peut se prétendre « être »** et pire, **des gens n'ayant aucun titre dûment validé d'ostéopathe se permettent d'enseigner l'ostéopathie sur les animaux !!!** De plus, tout comme l'a fait en son temps le conseil de l'ordre des médecins, le conseil de l'ordre des vétérinaires prétend que seul un vétérinaire a le droit de pratiquer l'ostéopathie sur un animal alors que les précurseurs de l'utilisation de l'ostéopathie de cette profession (Giniaux, Lizon) ont été cloués au pilori dans leur début par ce même conseil de l'ordre (on choisit ses amis mais pas sa famille).



Les propriétaires d'animaux n'ayant pas de réponse à certains problèmes, notamment mécaniques, de leurs compagnons, se sont donc naturellement retournés vers des praticiens (nous les ostéopathes et les kinésithérapeutes) qui avaient des résultats sur ces dits problèmes qu'ils pensaient, à juste titre, similaires à ceux des humains.

Ainsi, **nous** pouvons rétorquer que pour utiliser le titre d'ostéopathe, il faut en avoir le droit et que quelques séminaires effectués dans le cadre d'une « formation » dirigée par un « enseignant » qui a vu l'homme qui a vu le précurseur travailler... et qui de plus ne sait pas pratiquer sur les humains... ne suffisent pas.

Un ostéopathe des animaux est avant tout un ostéopathe qui s'est spécialisé dans l'ostéopathie animale avec toutes les connaissances en pathologie propre que cela nécessite ou alors un kinésithérapeute ou un vétérinaire qui ont suivi le même cursus que le précédent. Il n'est pas choquant de voir un vétérinaire ayant suivi un cycle d'ostéopathie humaine traiter un humain, tout comme il est naturel pour un kinésithérapeute ou un ostéopathe ayant suivi une spécialité approfondie sur les animaux, de traiter ces derniers à partir de l'enseignement qu'ils ont suivi : **l'ostéopathe des mammifères**. Il n'y a plus de kinésithérapeute, de vétérinaire ou d'ostéopathe, il y a **l'ostéopathe des mammifères**. Ces quelques dernières lignes sont sûrement issues d'une douce utopie...

Il n'y a plus de kinésithérapeute, de vétérinaire ou d'ostéopathe, il y a l'ostéopathe des mammifères... ”



➔ 3 OSTÉOPATHIE ÉQUINE



Je vais me contenter de décrire ici uniquement l'ostéopathie équine, malheureusement la plus convoitée pour des raisons économiques par de nombreux « autoproclamés ».

L'ostéopathie équine est l'application des principes de base de l'ostéopathie humaine au cheval avec cependant une différence de taille, que beaucoup de « praticiens » au cursus douteux occultent, **l'homme est un bipède et le cheval un quadrupède**. La biomécanique s'en trouve non seulement différente mais également et c'est le plus important, l'ensemble des suites mécaniques qui peuvent découler d'une lésion primaire, qu'elle soit traumatique, viscérale ou autres s'en trouvera différent !!!

Autre facteur de taille par rapport à nous autres pauvres humains, le cheval est un animal de fuite et, même si sa domestication remonte aux temps anciens, il n'en a pas pour autant perdu ses qualités primaires. Ceci fait que **tout s'arrange toujours tout seul** sur un cheval, même mal (pour une utilisation intensive par l'homme mais pas pour son fonctionnement originel) !!! J'ai personnellement constaté des fractures de bassin ou de vertèbres sur des poulains qui, bien qu'encore décelables après la croissance, leurs permettraient de mener une existence de cheval moderne (box et activité sportive de loisir). Le cheval, de par ce système biomécanique particulier de poutre composite montée sur tréteaux et de capacités ancestrales, déploie des trésors d'ingéniosité en matière de compensation et d'adaptation et ceci à une vitesse dépassant l'entendement.

Ces facultés particulières seront pernicieuses pour le client lambda qui présente son cheval à un ostéopathe. Comment s'avoir s'il est « bon » puisque tout s'arrange toujours tout seul ??? Uniquement par la vitesse de réponse de l'action de cet ostéopathe et donc sa justesse de diagnostic et son bon choix de localisation des manipulations !! Tout comme sur un humain, à qui il n'est pas question de dire : vous restez au lit une semaine, vous prenez bien vos anti-inflammatoires et dans deux mois ça ira mieux, le propriétaire de l'animal veut **tout et tout de suite**, surtout si c'est un professionnel. Et là encore, une des qualités du cheval est de réagir à 300 à l'heure, surtout s'il est « près du sang », aussi bien en mal qu'en bien d'ailleurs. La petite lésion qui vous gêne au niveau du dos mais qui vous laissera faire votre journée (en râlant), handicapera quant à elle carrément le cheval. Corrigée, elle vous laissera

encore son souvenir quelques jours. Lui, quelques heures !!!

Autre facteur de taille chez le cheval, c'est blanc ou noir mais jamais gris. Son psy n'interagit en aucune manière dans nos résultats. S'il pouvait parler, pas de phrases assommantes du type : « ce n'est pas pire », « on verra bien », « là c'est mieux mais là vous avez réveillé quelque chose », « j'ai encore mal »...

Ces effets font malheureusement la part belle aux « autoproclamés-diplômés X » qui savent « dire la messe » à grands effets de manipulations théâtrales ou d'apposition des mains et à nos détracteurs qui nous demandent des preuves scientifiques mesurables, chiffrables, quantifiables...

Fidèles aux grands principes émis par le **Dr STILL, l'ostéopathe des mammifères** va s'attacher à restaurer les mobilités de tous ordres nécessaires non seulement à la bonne santé du cheval mais aussi à lui permettre un bon fonctionnement sportif ou dans des activités de travail, lui qui est souvent malmené par une mauvaise utilisation souvent plus par manque de connaissances de l'utilisateur que par bêtise.

Cette approche causale permettra à l'organisme du cheval de réagir, voire de se défendre et, si elle est effectuée de façon préventive, de ne pas laisser l'animal s'installer dans des systèmes compensatoires certes salutaires à court terme mais toujours néfastes à plus ou moins long terme.

Le passé scientifique de **l'Ostéopathe ou du Kinésithérapeute-Ostéopathe ou du Vétérinaire-Ostéopathe** sera très important ensuite, sachant que les connaissances hippiques et équestres sont primordiales dans l'ostéopathie équine. En effet, on ne peut se contenter de mettre le contact et de ranger le véhicule au garage une fois son utilisation terminée. Il faut non seulement connaître, comme nous l'avons vu précédemment, son anatomie, sa biomécanique, sa physiologie... mais aussi en connaître toutes les facettes de son utilisation (courses de plat, dressage, attelage, concours de saut d'obstacles...) et pratiquer soi-même !! Ce qui nous amène à la rééducation, indispensable à tous traitements ostéopathiques sur le cheval. Un de mes vieux professeurs (Jean-Claude CASTELAIN à Lille) nous disait souvent, je cite : « **on ne rééduque pas un maquereau qui s'est cassé l'arête dorsale en le mettant sur un banc de sable !!!** ». C'est au combien juste pour un cheval, lui, animal des grands espaces, confiné trop souvent dans neuf mètres carrés. **La rééducation est indissociable du traitement ostéopathique** et en garantit d'autant l'effi-

En savoir plus...

www.aeoc.com
gtheunynck@yahoo.fr





capacité quand elle est enseignée à l'utilisateur du cheval par un professionnel. Il est très facile pour un kinésithérapeute cavalier ou driver de mettre en place une rééducation appropriée à un traitement ostéopathique, c'est une seconde nature chez lui.

4 EXEMPLE

Nous pouvons décrire ici brièvement une lésion commune et courante que les humains partagent avec les chevaux, la dysfonction de la charnière lombo-sacrée entraînée par une lésion propre de sacrum. S'il est aussi facile chez l'un comme chez l'autre d'en faire le diagnostic, vous vous doutez bien que les corrections qui vont en découler seront totalement différentes. En effet, si ces dernières seront plus aisées sur un petit animal (chien, chèvre, chat, cheval nain...), il n'en sera pas de même sur un « gros animal » (cheval, bovin, zèbre...) qu'il est impossible de mettre en décharge et à qui il est encore moins possible, tout comme les précédents, de demander une participation volontaire (mouvements respiratoires entre autres). L'art de l'ostéopathe sera d'utiliser des combinaisons de « réflexes myologiques », de faire avancer ou reculer l'animal pendant la ou les manœuvres, voire de se servir de la queue comme « bras de levier » !! Si pour l'homme, l'hygiène de vie des quelques jours suivants l'intervention de l'ostéopathe sera très importante, pour l'animal de sport, la rééducation sera tout aussi importante pour la rapidité et la réalisation finale du retour à la normalité.

7 CONCLUSION

L'ostéopathie animale et en particulier celle des chevaux appartient aux ostéopathes des mammifères, quel que soit leurs cursus de base, kinésithérapie, ostéopathie, médecine vétérinaire. Aucune de ces professions n'a plus le droit qu'une autre de revendiquer à elle seule ce titre car elles en sont les composantes indissociables. Elles doivent s'unir dès maintenant pour la création d'un diplôme nouveau, à la demande générale des propriétaires et utilisateurs qui, de toute façon, s'orientent déjà dans le choix des praticiens vers des professionnels ayant suivi des cursus complets, humain et animal.